

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames RIVELON, CUGNY, WATTEZ de Monsieur BROGNIART ayant donné respectivement pouvoir à Mme ALLEXANDRE, M. CUGNY, Monsieur le Maire et Mme PIRET.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1°) Le Conseil émet un avis favorable à la prise de nouvelles compétences par la Communauté de Communes, à savoir :

- La compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 pour la GEMAPI et pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- La compétence optionnelle au 1^{er} janvier 2019 pour l'eau et l'assainissement

2°) Adopte la définition proposée pour le calcul des charges et les modalités de transfert de la zone d'activités sous réserve que les bâtiments du Syndicat Mixte Eden 62, ne soient pas repris dans le périmètre de la zone d'activités et que le taux de la CFE voté chaque année par la Commune soit également appliqué dans le périmètre de la zone.

3°) Accepte de renouveler le contrat de maintenance informatique avec la société Segilog pour une durée de trois années.

4°) N'est pas opposé au transfert des 8 logements locatifs de la résidence La Butte au profit de la SA d'HLM Habitat Hauts de France.

5°) Autorise M. le Maire à mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour le personnel communal et à soumettre le projet au Comité Technique du Centre de Gestion pour validation avant sa mise en place.

6°) M. le Maire fait observer que la suppression des temps d'activités périscolaires et des cours le mercredi engendre une diminution du temps de travail pour certains agents.

7°) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association des Maires qui vient de créer un fonds de soutien en vue d'aider à la reconstruction des équipements publics de St Barthélémy et St Martin.

8°) Fait savoir que la Commission Appel d'Offres se réunira tout prochainement pour l'ouverture des plis concernant l'aménagement de la nouvelle mairie.

9°) M. le Maire regrette que le laboratoire de la DRAC n'ait pas encore rendu ses conclusions sur la problématique des bétons de l'église.

10°) Sont évoqués :

- Un éclairage à installer sur la partie arrière de l'église,
- L'accès au terrain multisports

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

